

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 mai 2020, le règlement numéro 322-20 établissant les quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, soit :

- C1401 : Première Décharge (Yamaska);
- C1403 : Cours d'eau Mare du Saule (Yamaska).

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde